BULLETIN D'INFORMATION DE SILLY LE LONG

Janvier

2018

Monsieur le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux, le personnel communal vous présentent leurs meilleurs vœux.

SOMMAIRE

Édito....3

Les principales réalisations de travaux 2017....4

Les perspectives 2018....5

Compte-rendu des Conseils Municipaux....6-14

Urbanisme....15

Noël des enfants....16

Informations diverses....17

Bibliothèque....18

FETEZ SILLY....19-21

Association Sauvegarde de l'Église....21

Commission des Fêtes et Loisirs....22

Oise mobilité....23

Nécrologie....24

Charte de bon voisinage....25-30

EDITO

Nous sommes désormais en 2018, aussi comme je l'ai fait lors de la cérémonie publique des vœux du 6 janvier dernier à la mairie, en présence du Conseiller Départemental et de la Conseillère Régionale, j'adresse à chacune et chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année. Que le chemin à parcourir en 2018 soit parsemé de petits et grands bonheurs, d'affection, d'amitiés. Que vous trouviez satisfaction dans vos professions respectives ou dans vos recherches d'emploi ; aux retraités, je vous souhaite de profiter pleinement de votre temps libre et de vos activité de loisirs ; après une longue vie de travail cela est bien mérité. Que votre santé à tous et celle de vos proches soit préservée.

Soyez assurés qu'en 2018 je poursuivrai sans relâche, avec mes adjoints et le soutien du Conseil Municipal, les actions afin d'améliorer votre quotidien.

Ainsi, après avoir obtenu l'enfouissement du réseau électrique par Enedis (suppression des poteaux électriques), toutes les conditions sont désormais réunies (financement en place, choix du prestataire déterminé dans le cadre d'un MAPA, en relation avec la commune de Nanteuil-le-Haudouin) pour engager, dès le printemps, la réfection de la route de Silly Le Long / Nanteuil Le Haudouin (vc4/vc6).

Les tranchées réalisées par Enedis rendant les bas-côtés instables et l'état très dégradé de la route ont conduit les Maires des deux communes à prendre des mesures dans l'intérêt des usagers. La route a donc été barrée dans un premier temps ; elle est désormais en sens unique, il est possible de l'emprunter dans le sens Nanteuil-Le-Haudouin /Silly Le Long et rejoindre Nanteuil-Le-Haudouin par la bretelle d'accès à la nationale 2 située sur notre commune. Après travaux (en principe 12 semaines) le double sens de circulation sera rétabli.

Concernant le stationnement dans le village, nous avons pris des mesures afin de faciliter et sécuriser la circulation des piétons sur les trottoirs mais également faciliter le stationnement des véhicules sur la chaussée. Cela contribue à la sécurité des enfants se rendant à l'école ou aux arrêts de bus, des handicapés ou de toute personne circulant à pied dans le village. Je demande à chacun de respecter ces mesures de bon sens, y compris dans la rue de Senlis où la signalisation de stationnement n'est pas achevée.

Je n'entrerai pas d'avantage sur l'énumération des travaux effectués ou à réaliser en 2018 dans la commune, vous trouverez les points essentiels à l'intérieur du bulletin.

Je termine par une bonne nouvelle, le commerce de notre village ouvrira à nouveau prochainement, j'ai rencontré récemment le nouveau locataire.

Bonne année 2018 !

Votre Maire, Daniel Lefranc

Les principales réalisations de travaux 2017 :

Pour notre école les sanitaires des maternelles ont été complètement rénovés, les capacités d'accueil augmentées ; les enseignantes attendaient cela depuis de nombreuses années. Les fenêtres de la salle de motricité ont été changées et des volets électriques MLE et les portes de service de la cantine, les portes de garage .

Par ailleurs, en relation avec la Directrice de notre école, nous avons obtenu la réouverture d'une classe pour la rentrée dernière.

Dans nos rues 47 candélabres ont été remplacés avec éclairage led, de même que 48 lampadaires.

Le réseau électrique de la rue principale a été modifié, les fils ont été remplacés par un seul câble tressé ; les armoires électriques ont été changées dans tout le village.

L'espace du monument aux morts a été rénové.

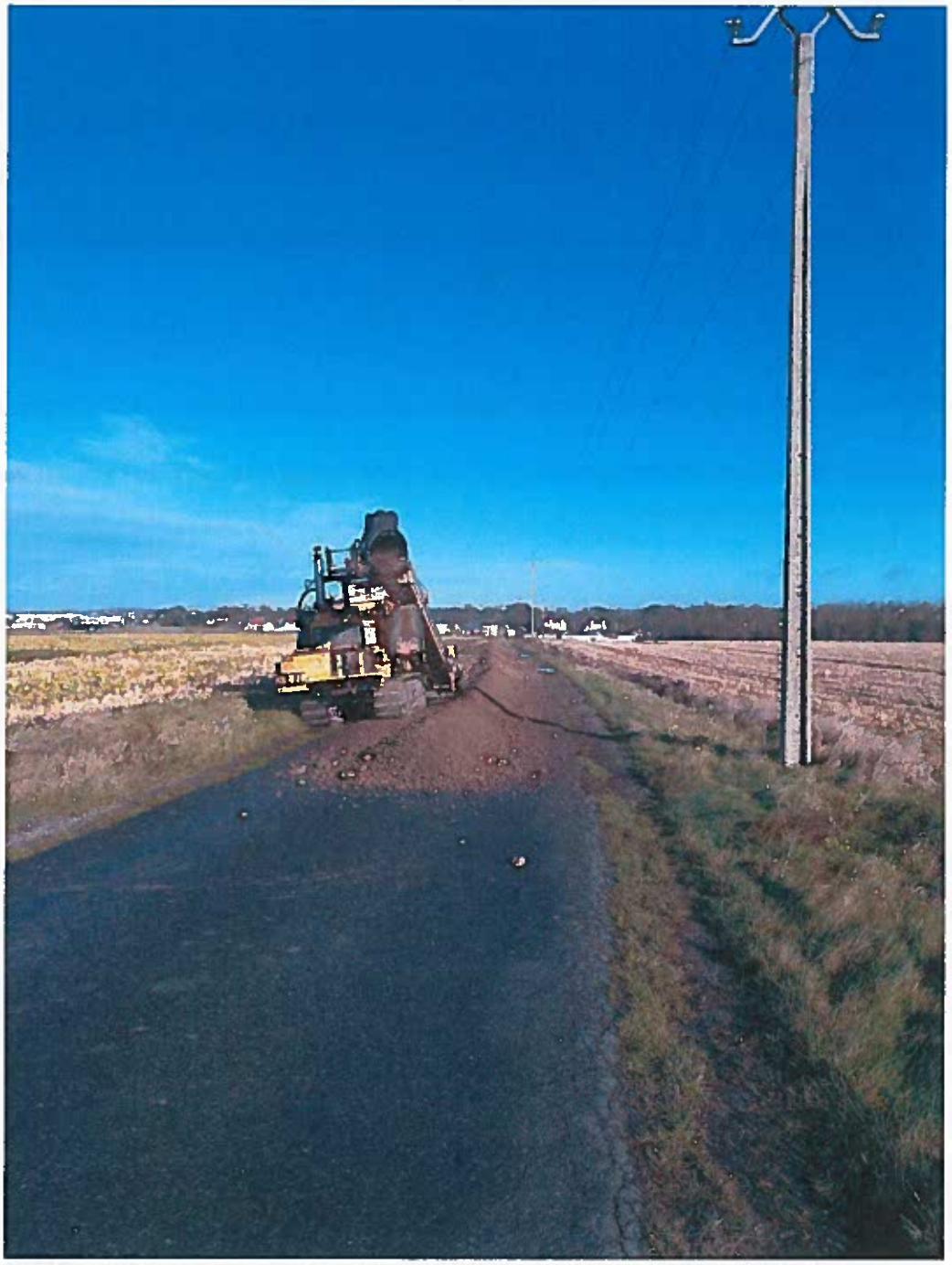

Les perspectives 2018 :

Après obtention, fin 2017, de subventions pour les trottoirs des rues de Senlis et Marcel Trumel, rue st Jean, les travaux devraient être engagés au 1er semestre 2018.

Des demandes de subvention ont été transmises au Conseil Départemental, au titre de 2018, pour la rue du Stade jusqu'à Buchet, la rue de Saint Pathus.

Une demande de subvention a également été déposée pour réparer le beffroi et le bourdon de la cloche de l'église.

Délibération du Conseil Municipal du 12 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze mai, à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LEFRANC Daniel, Maire.

Etaient présents :

Monsieur LEFRANC Daniel : Maire
Monsieur CORNIQUET Nicolas, Madame HABERER-MUSET Laurette, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul : Adjoints au Maire

Madame CHABOT Danièle, Madame SANCHEZ Catherine, Madame MUNSCH Laurence, Monsieur VECTEN Damien, Monsieur CHARTIER Guillaume : Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Madame SCHMITTBIEL Fabienne qui a donné pouvoir à Madame MUNSCH Laurence

Monsieur SMITH Fabrice, Madame DUCHESNE Valérie, Madame BESAIN Josiane

Absent non excusé :

Monsieur JOBELIN Mickaël

ORDRE DU JOUR :

Délibération sur subvention route VC4/VC6 suite à l'étude BEC

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; Monsieur VECTEN Damien accepte cette fonction.

16/2016 Délibération sur subvention route VC4/VC6 suite à l'étude BEC

Les communes de Silly le Long et Nanteuil-Le-Haudouin ont signé, le 10 novembre 2015, une convention ayant pour objet de définir les modalités de participation administrative, financière et technique des différentes parties quant à la réhabilitation de la chaussée VC4/VC6.

Le Conseil Municipal avait, par délibération du 24 mars 2016, approuvé le découpage en deux tranches conformément à la demande du Conseil Départemental et autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande sur la base de l'estimation de l'ADTO, pour un montant de dépense de 622 000 € hors taxe. Une étude complémentaire plus détaillée du cabinet BEC actualise l'estimation à 765 470 €, soit :

une tranche ferme de 382 735 euros HT, concernant mille quatre cent vingt-cinq mètres linéaires depuis la commune de Silly le Long (1425 ml) ;
une tranche conditionnelle, de 382 735 euros HT représentant mille quatre cent vingt-cinq mètres linéaires (1425 ml), de la tranche ferme jusqu'à Nanteuil-Le-Haudouin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Approuve le découpage en deux tranches dans les conditions décrites
Autorise le Maire à déposer la demande de subvention, sur la base de l'étude complémentaire du cabinet BEC.

Le Conseil Municipal prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention est accordée ; prend également l'engagement d'assurer la conservation en bon état des ouvrages et, pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

Délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mai, à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LEFRANC Daniel, Maire.

Etaient présents :

Monsieur LEFRANC Daniel : Maire
Monsieur CORNIQUET Nicolas, Madame HABERER-MUSET Laurette, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul : Adjoints au Maire

Madame SANCHEZ Catherine, Madame CHABOT Danièle, Madame SCHMITTBIEL Fabienne, Madame DUCHESNE Valérie, Monsieur VECTEN Damien, Madame BESAIN Josiane, Monsieur CHARTIER Guillaume : Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Madame MUNSCH Laurence qui a donné pouvoir à Madame SCHMITTBIEL Fabienne

Absent non excusé :

Monsieur SMITH Fabrice, Monsieur JOBELIN Mickaël

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; Monsieur Guillaume CHARTIER accepte cette fonction.

Approbation à l'unanimité des comptes rendus du Conseil Municipal du 25 avril 2017 et du 12 mai 2017.

17/2017 Enquête publique pour la reprise de parcelle VC4/VC6

Monsieur le Maire expose que les communes de Silly Le Long et Nanteuil Le Haudouin ont décidé conjointement de procéder à la réfection de la route communale VC4/VC6 reliant les deux communes car cette dernière présente de graves détériorations.

Des études ont été réalisées par deux cabinets spécialisés afin d'éliminer les causes de ces dégradations, améliorer les conditions de circulation des véhicules par un élargissement de la route et faciliter l'accès aux champs pour les agriculteurs riverains travaillant sur les deux communes.

L'opération engagée doit également régler le problème d'écoulement des eaux pluviales par l'aménagement d'ouvrages et la réhabilitation des fossés existants. Le bornage effectué par le géomètre a permis de constater que par le passé, ces fossés ont été réalisés sur le domaine privé.

Il convient de régulariser cette situation vis-à-vis des propriétaires riverains et prendre en compte les nouveaux aménagements.

Dans ce contexte, les communes de Silly Le Long et Nanteuil Le Haudouin ont décidé d'un plan d'alignement dont la publication, après enquête publique, entraînera le classement immédiat des surfaces reprises dans le domaine public.

Bien entendu, même si le transfert de propriété a lieu de plein droit après enquête publique, la prise de possession par les communes ne pourra intervenir qu'après paiement des indemnités qui sont dues selon le barème publié par la Chambre d'Agriculture. Le plan parcellaire établi par le géomètre permet de connaître sans ambiguïté les limites du domaine public et les superficies reprises concernant chaque parcelle. (Les documents sont à disposition en mairie)

Dans le cadre de la procédure d'enquête publique, les élus des communes de Silly Le Long et Nanteuil Le Haudouin travailleront en étroite relation, toutefois la mission sera portée par la commune de Nanteuil Le Haudouin.

Après en avoir délibéré, 8 voix pour, 3 voix contre (Valérie DUCHESNE, Damien VECTEN, Guillaume CHARTIER), 1 abstention pour cause d'intérêt familial (Nicolas CORNIQUET), et par vote à main levée, le Conseil Municipal autorise le lancement de la procédure et l'enquête publique relative à l'alignement général de la route entre la commune de Nanteuil Le Haudouin et la commune de Silly Le Long et autorise Monsieur le Maire de Nanteuil Le Haudouin à porter la procédure administrative, en qualité de coordonnateur, du plan général d'alignement.

18/2017 Autorisation de branchement sur le réseau souterrain Silly Le Long / Oissery – SE60

Vu la nécessité de procéder à l'Extension du réseau d'électricité pour CR N°02 de Silly Le Long à Oissery,
Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C établi du 19 avril 2017 s'élevant à la somme de **52 185,99** euros (valable 3 mois),
Vu le montant prévisionnel de la participation du demandeur **l'EARL VECTEN** de **26 419,16** euros (avec PCT),
Vu les statuts du SE60 en date du 4 novembre 2016.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, à l'exception de Monsieur VECTEN Damien, concerné par la demande, n'a pas pris part au vote.

Accepte la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité **CR N°2 de Silly Le Long à Oissery** en technique **Souterraine,**
Prend acte que le Syndicat d'Energie de l'Oise réalisera les travaux,
Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux,
Prend acte de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint.

19/2017 Entretien professionnel

À noter qu'à partir de 2016, la notation a été définitivement supprimée et remplacée par la mise en place de l'entretien professionnel. Cette mise en place nécessitait l'avis préalable du Comité Technique.
Cet avis a été demandé par la commune par courrier du 22 mars 2017, le Comité technique a émis un avis favorable le 20 avril 2017 sur la base du modèle proposé par le Centre de Gestion.
La procédure prévoit que ce document soit validé par le Conseil Municipal.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le modèle communiqué au Comité Technique.

20/2017 Remplacement du personnel administratif

Monsieur le Maire expose que l'absence de la Secrétaire de Mairie remplaçante pour une période déterminée de juin à fin novembre, l'oblige à prendre des mesures rapides pour faire face à la gestion administrative de la commune.
Il est proposé au Conseil Municipal d'établir un contrat à durée déterminée qui couvre la période de Juin à fin novembre, pour une durée de 24 h hebdomadaires.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à établir un contrat à durée déterminée.

21/2017 Remplacement d'un agent technique

Monsieur le Maire envisage de créer un poste d'agent d'entretien pour assurer le remplacement d'un agent qui doit subir une intervention chirurgicale suivie d'une convalescence de plusieurs semaines. Le contrat sera créé pour une durée de 35 h hebdomadaire rémunéré sur la base du taux horaire de 10,13 € / h.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à créer le poste décrit.

Questions diverses :
Tableaux élections législatives 2017 – Disponibilité et Organisation : Le Maire rappelle au Conseillers Municipaux leurs obligations dans le cadre de leur mandat et notamment lors de la constitution des bureaux de votes. Il est procédé à la mise en place des plannings pour l'organisation des élections législatives (11 juin et 18 juin).
NAP : Nicolas CORNIQUET évoque l'hypothèse du choix donné aux communes de poursuivre ou non les activités NAP et demande l'avis du Conseil sur cette question. Le Maire considère cette question prématurée et précise qu'il n'existe pas de nouveau texte. Si cette hypothèse se confirmait, il reviendrait à chacun des partenaires de se prononcer avant décision du Conseil Municipal.
Travaux lotissement NEXITY : Josiane BESAIN demande des informations sur l'avancement des travaux dans le lotissement du Jardin d'Hugo. Monsieur le Maire souligne qu'il est intervenu pour que l'entreprise de travaux respecte les exigences de la commune.
Jean-Paul BOURQUIN informe des problèmes rencontrés sur le réseau du tout à l'égout. Jean-Paul BOURQUIN expose que suite aux inondations et coulées de boues il conviendra de consulter les entreprises spécialisées afin éventuellement de curer le bassin d'orage.
Mr Corniquet soulève le problème de l'entretien des caniveaux. Mr Bourquin souligne que les nouvelles règles sur les produits phytosanitaires posent un réel problème. Des solutions de substitution sont recherchées.

Délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à 20 h , le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LEFRANC Daniel, Maire.

Etaient présents :

Monsieur LEFRANC Daniel : Maire
Monsieur CORNIQUET Nicolas : Adjoint au Maire

Madame CHABOT Danièle, Madame SCHMITTBIEL Fabienne, Madame MUNSCH Laurence, Monsieur VECTEN Damien, Madame BESAIN Josiane, Monsieur CHARTIER Guillaume : Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Madame HABERER-MUSET Laurette qui a donné pouvoir à Monsieur LEFRANC Daniel, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul qui a donné pouvoir à Madame CHABOT Danièle, Madame DUCHESNE Valérie qui a donné pouvoir à Monsieur VECTEN Damien, Madame SANCHEZ qui a donné pouvoir à Madame SCHMITTBIEL Fabienne et Monsieur SMITH Fabrice qui a donné pouvoir à Monsieur CORNIQUET Nicolas.

Absent non excusé :

Monsieur JOBELIN Mickaël

ORDRE DU JOUR :

22/2017 Nomination des délégués et suppléants relative aux élections sénatoriales 2017

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; Madame MUNSCH Laurence accepte cette fonction.

L'arrêté du Préfet de L'Oise en date du 19 juin 2017 fixe la date du 30 juin 2017 pour la réunion des Conseils Municipaux, afin d'élire les délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs.

La commune de Silly le Long doit désigner selon les informations communiquées, trois titulaires et trois suppléants, sur la base de liste de candidature.

Chaque liste doit comporter six noms classés dans l'ordre choisi et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La déclaration de candidature peut être rédigée sur papier libre avec une dénomination ; la liste comporte les noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance et l'ordre. Les listes peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Aucune personne extérieure au Conseil Municipal ne peut présenter de candidat.

Les délégués et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sans panachage (remplacement ou suppression de nom, ni modification de l'ordre de la liste).

Délégués	Suppléants
Mr LEFRANC Daniel	Mme MUNSCH Laurence
Mme CHABOT Danièle	Mr VECTEN Damien
Mr CHARTIER Guillaume	Mme BESAIN Josiane

Délibération du Conseil Municipal du 2 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le deux octobre, à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LEFRANC Daniel, Maire.

Etaient présents :

Monsieur LEFRANC Daniel : Maire

Monsieur CORNIQUET Nicolas, Madame HABERER-MUSET Laurette, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul : Adjoints au Maire

Madame SCHMITTBIEL Fabienne, Madame MUNSCH Laurence, Monsieur CHARTIER Guillaume, Madame DUCHESNE Valérie, Madame BESAIN Josiane, Monsieur VECTEN Damien : Conseillers Municipaux

Absents excusés : **Madame CHABOT Danièle qui donne pouvoir à Mr Bourquin Jean-Paul**

Absent non excusé :

Monsieur SMITH Fabrice, Monsieur JOBELIN Mickaël

Mr le Maire annonce à l'ensemble du Conseil Municipal de la démission de Catherine SANCHEZ par courrier du 21 août 2017 pour cause de déménagement à RENNES.

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance et propose à l'ensemble du Conseil Municipal, d'ajouter un sujet à l'ordre du jour : Création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout des sujets.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; Madame DUCHESNE Valérie accepte cette fonction.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2017.

24/2017 - Création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité.

S'agissant du personnel technique, compte tenu des effectifs présents, Mr le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique temporaire pour accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à créer le poste décrit.

Modification du régime indemnitaire des agents.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de délibération instituant le nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement professionnel (RIFSEEP) ; Il devra être approuvé définitivement après avis du Comité technique de Centre de Gestion de l'Oise ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

d'accepter le projet de délibération au présent procès-verbal instaurant :

une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)

un complément indemnitaire annuel (CIA)

En lieu et place des primes existantes pour l'ensemble du personnel technique et administratif et ATSEM.

25/2017 - Création d'un poste d'adjoint technique – Stagiaire de la Fonction publique territoriale.

Mr le Maire envisage de créer un poste d'adjoint technique. Pour ce faire, une création de poste et sa vacance sont à publier à la Bourse de l'emploi du Centre de Gestion de l'Oise pendant une durée de 2 mois avant que le poste soit pourvu. Le poste sera créé pour une durée de 35 heures hebdomadaire.

Un CDD est créé du 1er octobre au 30 novembre 2017, dans les services techniques, pour accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à créer les postes décrits.

26/2017 - Modification simplifiée du P.L.U

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme de SILLY-LE-LONG a été approuvé par délibération du 3 mars 2014.

Monsieur le Maire explique la nécessité d'engager une procédure de Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SILLY LE LONG à la suite de la reprise par la Communauté de Commune de la zone économique située aujourd'hui en zone 2 AUI, Il sera également procédé à des ajustements réglementaires. La présente modification a donc pour objet :

des ajustements règlementaires concernant les zones U, AU, et N ;
la modification du zonage transformant la zone 2AUI en zone 1AUI.

La présente modification n'entraînera qu'un changement de zonage mineur et des modifications d'ordre réglementaire.

Le projet de la modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie pendant une durée d'au moins un mois.
A l'issue de la mise à disposition, monsieur le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et les compléments d'information communiqués par Mr Corniquet ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibérer, décide :

D'ENGAGER une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions des articles L 123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 et L123-1-11 du Code de l'Urbanisme ;

DE DONNER autorisation au Maire pour signer toute convention de service concernant la modification simplifiée du PLU ;

DIT que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

27/2017 - Maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables.

Mr le Maire rappelle que le Syndicat d'Énergie de l'Oise, lors de la réunion du Comité Syndical du 27 juin, a approuvé une modification statuaire qui lui permet d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans leurs démarches énergétique et environnementales, en menant des études et actions contribuant à atteindre les objectifs de la loi sur la Transition Énergétique d'août 2015 que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diversification du modèle énergétique et la montée en puissance des énergies renouvelables.

Grâce à cette modification statuaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du Syndicat en matière d'optimisation énergétique dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèrent.

Mr le Maire propose de confier au Syndicat la compétence Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergie renouvelables, comprenant notamment :

La conduite de toute étude et l'apport de conseils en vue d'une gestion optimisée et d'une utilisation rationnelle des énergies du patrimoine communal (bâtiments et équipements).
La conduite de bilans, diagnostics
La mise en place d'outils d'efficacité énergétique et à l'aide à l'élaboration et au suivi de programmes de travaux ou d'information sensibilisation
La recherche de financements et le portage de projets liés
La gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie
La conduite d'études et l'apport de conseils en matière de développement des énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte conformément au courrier reçu le 4 avril 2017, que le SE60 réalise, sans frais pour la commune, un état des lieux énergétique du patrimoine. Il reste entendu que la commune garde la maîtrise de travaux sur ces bâtiments tout en bénéficiant d'une expertise technique voir financière pour ses projets.

Vu les statuts du Syndicat d'Énergie de l'Oise adoptés par arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016, notamment l'article 4.9.

Article 1 : transfère au Syndicat d'Énergie de l'Oise la compétence Maîtrise de la demande en Énergie et Énergies renouvelables (MDE/EnR)

Article 2 : autorise les services du Syndicat d'Énergie de l'Oise à collecter, traiter, contrôler, analyser les données énergétiques du patrimoine communal.

Article 3 : autorise Mr le Maire à signer tout document y afférent.

Route de Nanteuil VC4/VC6 :

28/2017 – Reprise des parcelles (coût indemnisation part propriétaires et part exploitant)

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique relative à l'alignement général de la route entre la commune de Nanteuil le Haudouin et la commune de Silly le Long (CV n° 4 et CV n° 6) s'est déroulée en Mairie de Nanteuil le Haudouin du 26 juin au 10 juillet 2017.

Par délibération en date du 22 mai 2017, du conseil municipal de Silly le Long prescrivant la procédure d'enquête publique d'alignement général de la route entre Nanteuil le Haudouin et Silly le Long (CV4 et CV 6) et instituant Monsieur le Maire de la commune de Nanteuil le Haudouin comme coordinateur de la procédure administrative.

Par délibération, en date du 02 juin 2017 (2017/30) du conseil municipal de Nanteuil le Haudouin, prescrivant la procédure d'enquête publique d'alignement général de la route entre Nanteuil le Haudouin et Silly le Long (CV4 ET CV 6) et instituant la Maire de Nanteuil le Haudouin comme coordinateur de la procédure administrative.

Le commissaire enquêteur, dans son rapport du 20 juillet 2017, a émis un avis favorable au projet d'alignement général de la voie communale VC4/VC6.

Le transfert de propriété faisant passer les emprises définies par le plan d'alignement du domaine privé au domaine public donne droit à compensation / indemnisation pour les propriétaires et les exploitants :

Indemnisation des exploitants agricoles (FDSEA) (Région I) : 8 466 euros ha.
Indemnisation pour les propriétaires (arrêté du 11 août 2016, portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles -Valois et Multien-) : 8 580 euros ha.
Les procédures de cession seront réalisées en accord avec Maître Jean-Louis HAINSSELIN, notaire à Nanteuil le Haudouin.

Les indemnisations sont à la charge de la commune du territoire de laquelle est située l'emprise.
Une procédure sera lancée afin d'établir une prise de possession anticipée auprès des propriétaires des deux communes concernées.

Répartition de la charge financière :
Une notification individuelle a été adressée par la commune de Nanteuil le Haudouin à toutes les personnes identifiées dans l'état parcellaire (soit 42 personnes concernées par l'emprise sur la commune de Silly le Long et 30 personnes concernées par les emprises sur la commune de Nanteuil le Haudouin). Soit 5,13 euros le pli en lettre recommandée avec AR.
Les honoraires de Monsieur Alain GIAROLI, en qualité de commissaire enquêteur, s'élèvent à 1 403,50 euros.
Le coût des quatre annonces légales relatives à l'enquête publique portant sur le déroulement de l'enquête s'élève à un total de 1 569.96 euros.
Le coût de l'établissement d'un état parcellaire et du plan parcellaire par Monsieur Christian GOSSART s'élève à 1656.00 euros.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le montant des indemnisations et le principe de cession.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à émettre un avis favorable à la répartition de la charge financière relative aux annonces légales et aux honoraires du géomètre ; soit 50 % pour la commune de Nanteuil le Haudouin et 50 % à la charge financière de Silly le Long.

Pour les plis recommandés, la prise en charge de l'indemnisation est à la charge de la commune du territoire de laquelle est située l'emprise :

Soit 30 plis pour la commune de Nanteuil le Haudouin : 153.90 euros. (5,13 euros l'unité).
Soit 42 plis pour la commune de Silly le Long : 215.46 euros (5,13 euros l'unité).

Pour un total :
Commune de Nanteuil le Haudouin : 1 640.63 euros.
Commune de Silly le Long : 1 702.19 euros.
(Il est à noter que les honoraires de Monsieur GOSSART (géomètre) seront intégrés dans le coût global de l'opération (études et travaux). Ces honoraires seront payés par la commune de Silly le Long dans le cadre du programme puis répartis par convention).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conclusions du Commissaire enquêteur.
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rembourser les frais de procédure pour un montant de 1 702.19 euros à la commune de Nanteuil Le Haudouin.

Revalorisation du coût de la route

Le coût des études pour la route de Nanteuil restent inchangées : 41 319 €

Les frais relatifs à la reprise des parcelles décrits ci-dessus s'inscrivent dans le cadre du financement des « frais d'études, divers et aléas » :
- soit 1 702,19 € à rembourser à la commune de Nanteuil le Haudouin ;
- 1 656 € à payer par la Commune de Silly le Long) à Monsieur GOSSART, géomètre dont 828 € qui seront réclamés à la commune de Nanteuil le Haudouin.

Les travaux quant à eux, subissent une augmentation de 86 082 € par commune, soit un prix global de 918 564 € T.T.C et 459 282 € pour chaque commune.

La subvention attendue du Conseil Départemental passerait de 102 630 € à 145 440 €. La subvention DETR de 12 160 est identique.

Selon les informations communiquées verbalement par notre interlocuteur EDF, les poteaux électriques seront supprimés et donc le réseau électrique sera enfoui.

29/2017 - Décisions modificatives aux budgets : communal et assainissement.

Décision Modificative n°1

Dépenses d'investissement	
2315.13 – Route de Nanteuil part Silly	86 082 €
458102.13- Route de Nanteuil par Nanteuil	86 082 €
458104.13 – Remboursement subv. à Nanteuil le Haudouin	42 810 €
2152.13 – Trottoirs (TVA)	16 365 €
2135.12 – Toilettes maternelles plomberie	2 652 €
2135.12 – Toilettes maternelles électricité	2 361 €
2128.13 - Clôture sente des moulins	3 843 €
2135.12 – Films solaires	852 €
21571.13 – Aménagement tracteur	508 €
2188.13 – Panneaux	2 000 €
2111.13 - Achats de terrain	3 768 €
Total :	**247 323 €**
Recettes d'investissement	
458204 – Remboursement Nanteuil part route de Nanteuil	86 082 €
1323 - Subvention route de Nanteuil	42 810 €
458204 - Subvention reçue pour le compte de Nanteuil	42 810 €
1323 – Subvention trottoirs	27 630 €
1323 – Subvention toilettes	4 111 €
1321 – Subvention Fenêtres, volets et autres bâtiments communaux.	6 105 €
Total :	**209 548 €**

Le besoin de financement de 37 775 € sera financé sur les fonds propres de la commune qui présente avant le vote de la DM n°1 un solde de 132 854 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative pour l'ensemble des dépenses précitées.

Questions diverses

Mur de l'Église

Un projet proposé d'aménagement du parvis est envisagé. L'association « La sauvegarde de l'Église » souhaiterait également démolir le mur séparant le parvis de la route départementale traversant le village.

S'agissant du patrimoine de la commune, Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir échangé sur les avantages et inconvénients de la suppression du mur, et sur les solutions envisageables, le Conseil Municipal est appelé à voter à bulletin secret sur trois solutions :

Cas n°1 : suppression du mur
Cas n°2 : abaissement de la hauteur avec aménagement de fleurs sur le dessus
Cas n°3 : conserver le mur en l'état.

À une large majorité, le Conseil Municipal souhaite conserver le mur avec modification du pilier.

Remerciements de Mr WOERTH

Au nom du Conseil Municipal, Mr le Maire avait adressé à Mr Woerth leurs félicitations pour son élection de Député. En retour, Mr Woerth a remercié très chaleureusement la commune de Silly Le Long.

Canalisations pour irrigation des champs.

Maire demande plus amples informations concernant la pose de canalisations par un agriculteur sur la bordure de la route des Anglais.

Classe Verte

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a donné un accord de principe à Mme la Directrice de l'école primaire pour la mise en place d'une classe verte. Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur la dépense lorsque toutes les données du voyage seront communiquées à la Mairie.

Voisins vigilants

La Mairie et la Gendarmerie de Nanteuil Le Haudouin organisent une réunion publique le 21 octobre 2017 à 10 h 00 à la salle multifonction de la commune dans le cadre de la protection participation citoyenne.

Eglise.

Des réparations sont à prévoir dans le beffroi de l'Eglise ; la sonnerie de l'angélus a été mise hors service afin de préserver la structure et limiter les risques.

Echangeur RN2

Selon les informations reçues de la DREAL, le marché de travaux est lancé. La remise des offres se fera au plus tard le 2 octobre 2017. L'analyse des offres est prévue courant octobre. Deux mois de préparation sont nécessaires et neuf mois de travaux sont prévus. La fin de réalisation devrait intervenir fin août/septembre 2018.

Mme Schmittbiel demande :

l'aide des membres Conseil Municipal afin d'organiser le spectacle de Noël 9 décembre 2017.
Demande s'il est possible d'installer des panneaux d'affichage fermés et simples à l'entrée des lotissements.
Annonce le prochain évènement, le 20 octobre 2017 concernant une audition musicale de l'école de musique de Nanteuil Le Haudouin.

Boulangerie :

Suite à la question de Mme Besain, Mr le Maire précise qu'il attend des informations complémentaires du propriétaire et de la personne qui prévoit d'installer un commerce de proximité dans le local de la boulangerie.

Urbanisme :

Mr Corniquet informe le Conseil Municipal que les rues Victor Hugo, la Couture, les Aulnes et Acacia sont désormais entrées dans le domaine public.
Concernant la rue du Verger et la rue des Roses, Mr le Maire précise que ce dossier est entre les mains du notaire mais qu'il a pris contact avec la propriétaire, afin d'accélérer la procédure. Toutefois, cette dernière, ne pourra gérer ce dossier avant le mois de novembre 2017.

Jardins d'Hugo

Des permis de construire ont été déposés. Certains travaux de construction débuteront prochainement.

Urbanisme

De Mars à Décembre 2017

Déclarations Préalables de Travaux acceptées

Cabinet DML à Meaux pour le compte de Mr ARENAS, 2 Bis Grande Rue : division pour construire

Mme MALKI, 1 Chemin de la Procession : clôture

Mr PANCZYK, 5 Rue Saint Jean : réfection de la toiture du garage

Mr LART, 5 Rue du Verger : clôture

Mr FERRAND, 3 Bis Rue de Saint Pathus : pose d'un velux

Mr PERRAUDIN, 7 rue des Moulins : clôture et chape pour installation de 2 abris de jardin

Mr FAUBERT, 2 rue des Aulnes : abri jardin

SCI DUCHESNE, 77 grande Rue : ravalement et remplacement des menuiseries

Mr HERMENIER, 2 bis Rue de Saint Pathus : remplacement des tuiles de verre par un velux

Mr OLIVIER, 1 rue des Aulnes : 2 abris de jardin

Mme VERNAZ, 5 Rue des Aulnes : abri de jardin

Mme JOHO, 17 Rue Victor Hugo : pose d'un velux

Mr GIL, 17 Rue Saint Jean : pose de 3 velux

Mme ALAGUILLAUME, 57 Grande Rue : remplacement des 5 volets existants

Permis de Construire acceptés

Mr VECTEN, 16 Rue des Anglais : extension habitation & abri voiture

Mr NORMAND & Mme MARY, Lot N° 8 les Jardins Hugo : maison individuelle

SARL ANI, 16 Grande Rue : démolition d'un atelier et d'un garage, construction de 2 maisons et modification de l'existante

Mr BOURSICOT & Mme CZUBAK, Lot N° 2 les Jardins Hugo : maison individuelle

Mr COELHO LOURENCO & Mme BRANCO, Lot N° 12 les Jardins Hugo : maison individuelle

Mr GEBAUER & Mme DELAGNEAU, Lot A, 2 C Grande Rue : maison individuelle

Mr SAMSON & Mme TURIERE : Lot N° 7 les Jardins Hugo : maison individuelle

Noël des enfants offert par la Municipalité de Silly Le Long avec la participation de FETEZ SILLY

Ordures ménagères

Déchets de jardin	le jeudi du 22 mars au 22 novembre 2018
Ordures ménagères	le vendredi
Emballages et papiers (bac jaune)	les semaines paires de l'année du 12 janvier au 1er juin 2018.

1ER MAI : jour férié non collecté

Décalage du jour de collecte pour les ordures ménagères

et les déchets recyclables Samedi 5 mai 2018

Croix rouge française

Depuis toujours, la Croix Rouge française s'engage sur tous les fronts de la détresse.

Auxiliaire des pouvoirs publics, elle a pour objectif de venir en aide à toutes les personnes en difficulté. En tant qu'association de proximité, la Croix-Rouge française est implantée localement sur l'ensemble du territoire pour répondre efficacement aux besoins. Ainsi, ce sont plus de 58 000 bénévoles qui s'investissent jour après jour au plus proche de la population française.

Pour pouvoir continuer à agir, la Croix Rouge Française à l'intention d'entreprendre une campagne de sensibilisation auprès du grand public à Silly le Long, du 15 janvier au 10 février 2018, à raison de 3 jours maximum sur cette période. Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile, au nom de la Croix Rouge française. Elle sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association. L'équipe pourra intervenir aux horaires prévus à cet effet, entre 10h et 20h du lundi au vendredi et de 10h à 18h le samedi.

Ces campagnes visent à sensibiliser les individus sur les missions d'intérêt général de la Croix-Rouge Française. Elles ont également pour objectif de trouver de nouveaux soutiens réguliers, mais ne feront pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques, et aucun tract ne sera distribué sur la voie publique.

PLU

Le projet de modification du PLU a reçu l'avis positif du commissaire enquêteur. La prochaine étape est l'approbation de la modification lors du prochain conseil municipal.

Bulletin édité sous la responsabilité du Maire, Daniel LEFRANC

Vice présidente de la commission de l'information : Laurette HABERER-MUSET

Imprimés par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Voici notre bibliothèque en photos :

Coin enfants et BD

Coin adultes et Jeunes

A disposition : Romans, policiers adultes, BD enfants et adultes, documentaires enfants, jeunes et adultes, romans jeunesse.

Egalement des DVD, CD, adultes et enfants.

Quelques nouveautés achetées récemment grâce à notre subvention:

La vie en son royaume Christian SIGNOL

La sorcière LACKBERG Camilla

Double piège CORBEN HARLAN

Le choix des autres Françoise BOURDIN etc...

Nous avons également acheté des livres bébés, enfants, documentaires et BD

En tout 43 références.

En plus 300 livres sont échangés tous les 6 mois avec la médiathèque de l'Oise.

Nous sommes ouverts les mercredis de 15h à 18h et les vendredis de 16h à 18h.

L'inscription est gratuite

Tel : 03 44 88 31 21

Mail : bibliotheque.sillylelong@orange.fr

Bonne et heureuse année 2018

Fêtez Silly

Le voyage à Lyon, organisé par « Fêtez Silly » a remporté un vif succès. Une ambiance chaleureuse et bon enfant a permis aux participants de s'évader pleinement.

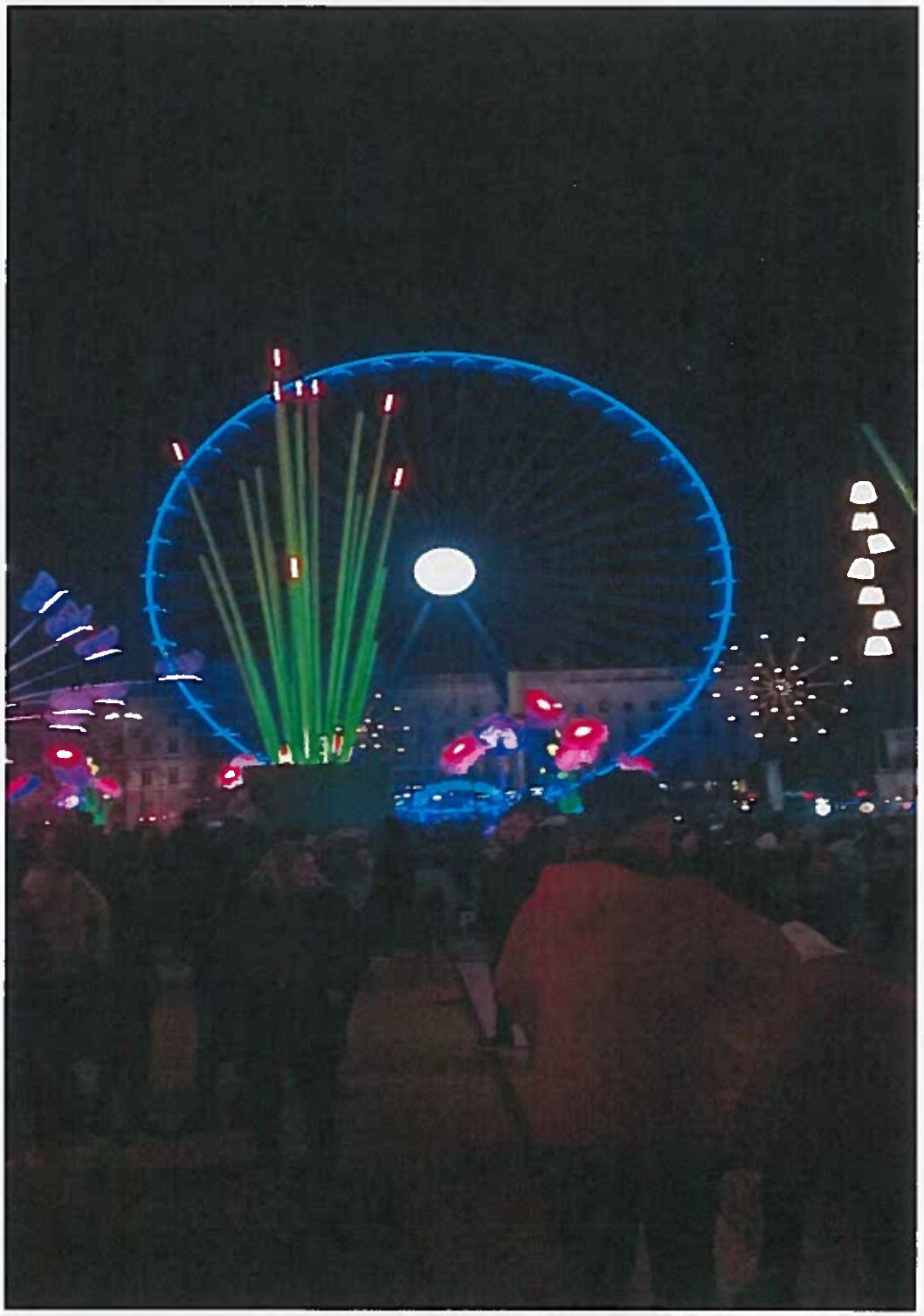

Visite de la cathédrale de Beaune lors de ce voyage

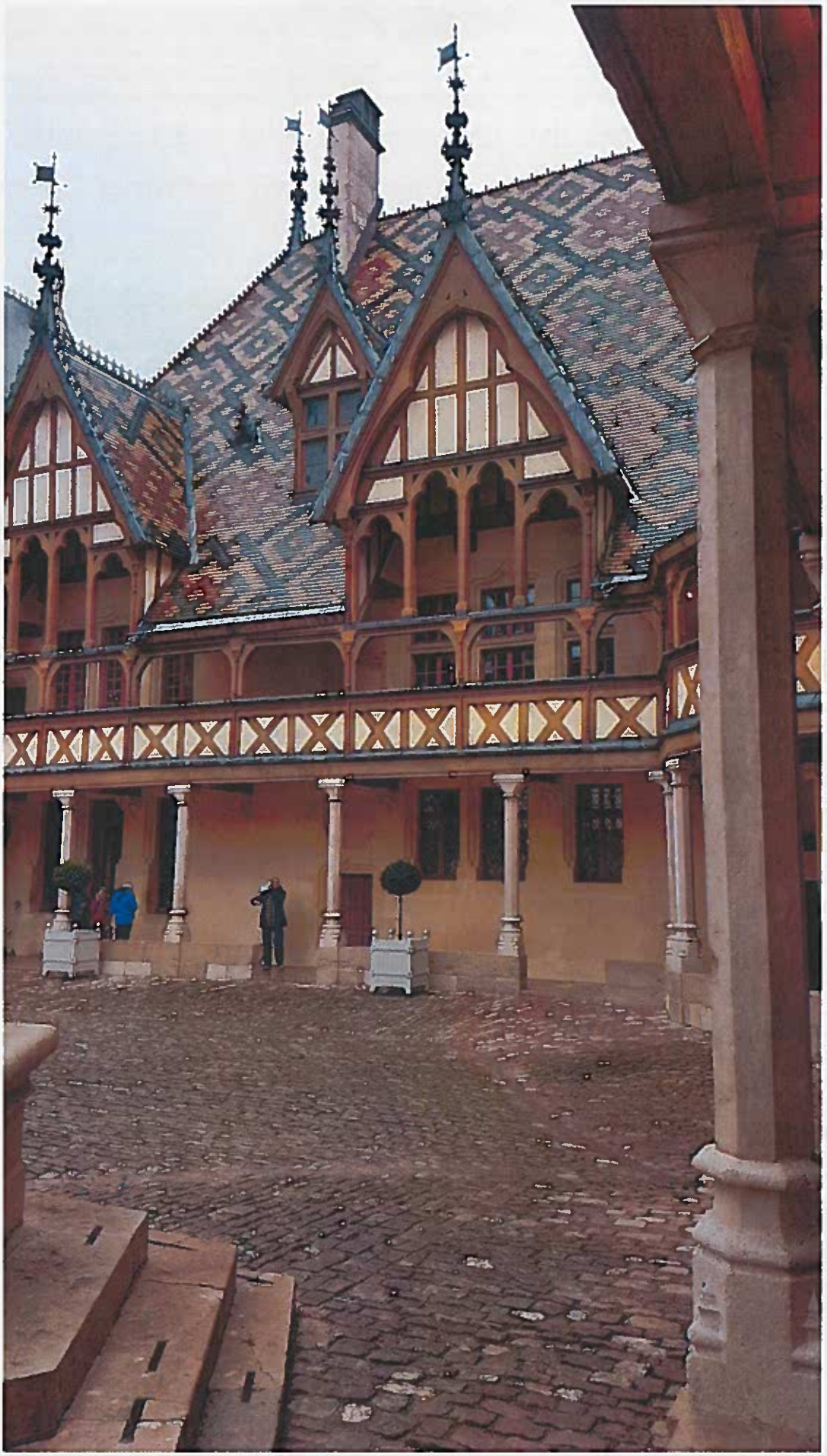

FETEZ SILLY

Le loto de novembre

La brocante et son exposition de voitures anciennes.

ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'EGLISE

Nous vous présentons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année et vous remercions pour l'accueil que vous nous avez réservé lors de notre passage pour les calendriers.

Une bonne nouvelle pour ce début d'année, grâce, notamment à vos dons, les tableaux du chœur de l'Eglise partent en restauration, pour une durée de deux ans.

Notre prochaine organisation sera notre LOTO le 4 février et ensuite la marche dinatoire le 26 mai.

Bonne année

Le bureau

La Commission des Fêtes et Loisirs

vous propose dans le cadre des Musivales

Adapté du recueil « Poètes en Oise » de Pierre SMEE, ce spectacle présente dix-sept poètes qui eurent, entre le XIIème et XXème siècle, des attaches avec l'Oise :

Hélinand de FROIDMONT, Marie de FRANCE, Eustache DESCHAMPS, Pierre de RONSARD, Jacques GREVIN, Théophile de VIAU, Jean-Jacques ROUSSEAU, Gérard de NERVAL, José Maria de HEREDIA, Tristan KLINGSOR, Philéas LEBESGUE, Daniel BOULANGER et Robert DESNOS.

Le samedi 17 mars à 20h30

Salle multifonction de Silly le Long

Plein tarif : 10€

Tarif réduit : 8,50€

oiseMOBILITÉ
Simplifiez vos déplacements
Depuis plus de 10 ans,
Oise Mobilité simplifie vos trajets
et vous accompagne au quotidien.
12 amis abonnés comme moi à l'alerte SMS
34 fous rires en covoiturage
22 retards au boulot évités grâce à l'info en temps réel
1 coup de foudre dans le bus
Notre nouveau site internet en est le plus bel exemple.
oise-mobilite.fr
Google Play
l'App Store

Actes de mariage

BOCQUET Christophe	
et LEGROS Cindy Françoise Viviane	13 mars 2017
KEDJAR Tahar	
et GINER Ornella	13 mai 2017
PILLE Yann Louis Régis	
et GILLET Delphine Christiane Cécile	24 juin 2017
WARAHENA LIYANAGE Jerome	
et UZUM Sibelle	16 décembre 2017

Acte de décès

COURTIN Mauricette Huguette veuve FAVERAUX	22 août 2017
HÉRIN Jérôme François	25 août 2017
ELLEC Catherine	2 septembre 2017
TERCEAU Gérard Jacques Claude	28 décembre 2017

Mentions de naissance

AVERLANT Ethan Alexandre	27 juillet 2017
BEN HASSINE Ishaq	23 octobre 2017
BOURSICOT Maïlyne Mathilde	16 septembre 2017
GIROUX Kalvin Charles Philippe	15 juillet 2017
GUERIOUABI Jennah Marie Mauricette	22 janvier 2017
LAGREN Kim	15 janvier 2017
LEMAIRE Léa Christiane Angelina	27 janvier 2017
LEVACHER Morgane	25 avril 2017
LUCAS Abigail Cassandre	24 janvier 2017
OLIVIER Juliette Yvonne Marie - Noëlle Monique	6 février 2017
RIBEIRO Jill	16 août 2017

CHARTE DE BON VOISINAGE

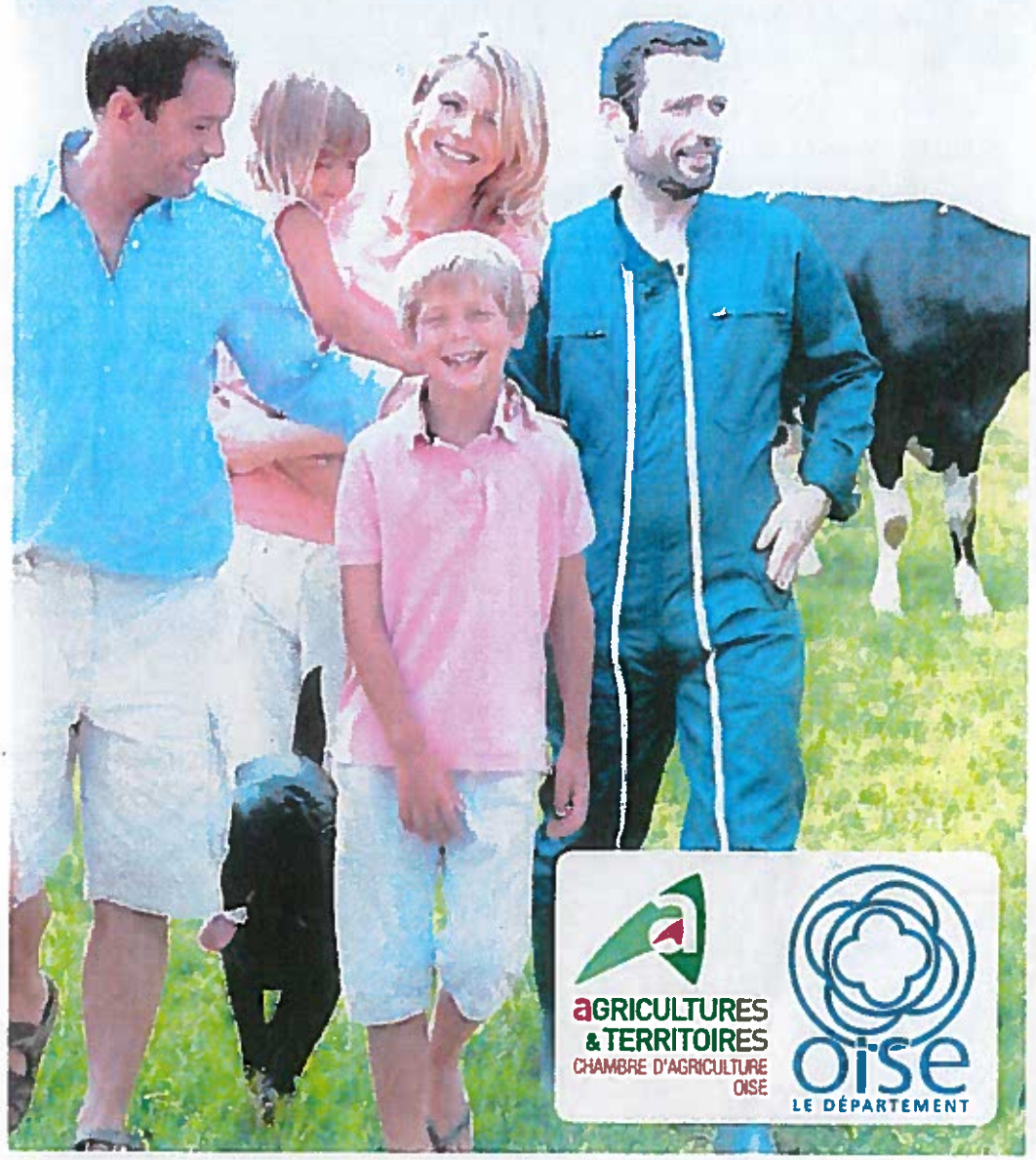

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

oise
LE DÉPARTEMENT

MIEUX SE CONNAÎTRE C'EST MIEUX SE COMPRENDRE ET MIEUX SE RESPECTER.

C'est le sens que nous voulons donner à cette charte.

Le département de l'Oise se caractérise par la diversité de son territoire et de ses activités.
Dans ce territoire à la fois urbain et rural, l'activité agricole représente un poids économique et culturel important notamment par l'espace qu'elle occupe et par le nombre d'emplois directs et indirects qu'elle génère.
La campagne attire chaque année de nouveaux habitants qui sont à la recherche de tranquillité, d'espace, d'un cadre et d'une meilleure qualité de vie.
Pour les uns, la campagne est un espace réservé avant tout aux activités agricoles qui dépendent de la nature, de la météorologie et du vivant.
Pour les autres, la campagne est un espace plein de promesse, la promesse d'une vie plus agréable et plus tranquille en lien avec la nature, l'environnement...
Mieux se connaître, c'est mieux se comprendre et mieux se respecter.
C'est l'un des sens que nous voulons donner à cette charte.

MES ENGAGEMENTS* EN TANT QU'AGRICULTEUR

ÊTRE À L'ÉCOUTE et mieux faire connaître mon activité et mes projets.

Ne pas hésiter à **PRÉVENIR MES VOISINS,** en cas de bruit prolongé et intense.

ENFOUIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE les matières organiques (compost, fumier, boue, lisier...) à proximité des habitations, après épandage.

ÉVITER DE FAIRE DES TRAITEMENTS en période venteuse pour éviter les dispersions.

SIGNALER PAR DES PANNEAUX les travaux agricoles et nettoyer la chaussée en cas de salissures.

CULTIVER de manière à limiter les ruissellements excessifs.

ÉLAGUER mes haies conformément à la réglementation.

ORIENTER les enrouleurs ou les rampes pour ne pas inonder la chaussée en cas d'irrigation.

MES ENGAGEMENTS* EN TANT QUE MAIRE

FAIRE APPLIQUER la règlementation.

ANTICIPER ET ÊTRE FORCE DE PROPOSITION pour éviter les conflits de voisinage.

VEILLER à ce que les projets communaux prennent en compte les contraintes liées à l'agriculture.

ASSU
ma co
CIRC
engin

MES ENGAGEMENTS* EN TANT QUE PARTICULIER

COMPRENDRE les atouts et les contraintes de l'activité agricole.

RESPECTER la campagne et ne pas jeter mes déchets y compris végétaux.

TENIR MON CHIEN en laisse afin d'éviter d'effrayer les troupeaux.

NE PAS CUEILLIR les légumes, fruits ou céréales.

ÉLAGUER mes haies conformément à la réglementation.

CHOISIR la conduite douce et **FAIRE ATTENTION** à la vitesse sur les routes.

EMPRUNTER LES CHEMINS ruraux ou les chemins de randonnées pédestres, et ne pas traverser les prairies et champs cultivés.

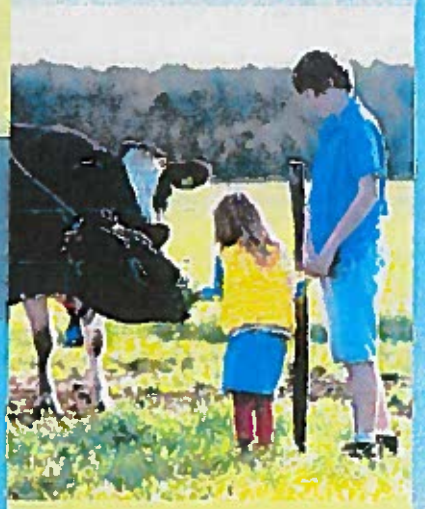

RECUEILLIR l'accord de l'exploitant avant de pénétrer dans les corps de ferme qui sont des propriétés privés.

FACILITER le passage des véhicules agricoles.

RER dans
mmune **LA**
ULATION des
s agricoles.

ÉLAGUER mes haies conformément à la réglementation.

*L'ensemble des engagements des protagonistes sont retranscrits dans le document cadre « Charte de bon voisinage à la campagne » consultable en mairie.

UNE ANNÉE D'ACTIVITÉ AGRICOLE DANS L'OISE

Les travaux agricoles diffèrent d'une saison à l'autre. Même si les agriculteurs s'efforcent de réduire au maximum les gênes pour les riverains, il en existe toujours...

AU PRINTEMPS

- Préparation des sols (labours) et semis,
- Épandage des lisiers et boues d'épuration,
- Entretien des cultures,
- Mise à l'herbe des animaux,
- Fertilisation des sols,
- Soins aux animaux,
- ...

EN ÉTÉ

- Récolte des foins,
- Récolte des cultures,
- Convois agricoles (moissonneuses, paille, ...),
- Tourisme rural,
- Couverture des sols,
- Soins aux animaux,
- ...

EN AUTOMNE

- Semis,
- Ensilage du maïs,
- Récolte des betteraves,
- Epandage des lisiers,
- Couverture des sols,
- Soins aux animaux,
- ...

EN HIVER

- Naissance, nourrissage et sevrage des animaux,
- Labours d'hiver,
- Apports d'engrais,
- Epandage divers,
- Stockage du fumier aux champs,
- Déneigement des routes,
- Soins aux animaux,
- ...

LES PARTENAIRES

- **Chambre d'agriculture de l'Oise**
  03 44 11 44 23
- **Conseil départemental de l'Oise**
  03 44 06 60 60
- **Familles Rurales de l'Oise**
  03 44 20 04 22
- **Préfecture de l'Oise**
  03 44 06 60 00
- **Union des Maires de l'Oise**
  03 44 45 15 51
- **Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Oise**
  03 44 11 44 15
- **Groupement de Gendarmerie de l'Oise**
  Le 17
- **Jeunes Agriculteurs de l'Oise**
  03 44 11 44 43
- **Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise**
  03 44 74 93 60

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SUR CETTE CHARTE DE BON VOISINAGE SUR LES SITES SUIVANTS :
OISE.FR
CHAMBRES-AGRICULTURE-PICARDIE.FR